

Délibération n° 2026-06-22

Objet : Tableaux des postes et des effectifs

Président du CCAS :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Présidente de séance :

Madame Aurélie LOIRE

Présent-e-s :

Madame Catherine ANAVOIZARD, Monsieur Pierre BEUFARON, Madame Julie BELLENGER, Madame Anne CAILLOT-BODEZ, Madame Hanna DIF, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD, Monsieur Pierre FOURRIER, Madame Marie-Aleth GRARD, Madame Nadia LAHMAR, Madame Marie-Gabrielle LEGEAY, Madame Aurélie LOIRE, Madame Cristina MARTINEAU, Monsieur Jean-Joseph PARRIAT.

Procurations :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Madame Aurélie LOIRE, Madame Mireille MALECOT donne pouvoir à Madame Julie BELLENGER.

Excusé -e-s : Madame Stéphanie DESMAISONS, Madame Fannie MALATERRE.

Secrétaire de séance : Madame Maud Larzilliere

Vu les avis favorables du CST du 3 février 2026 et du CST du 9 juin 2026

Mesdames, Messieurs,

Les tableaux des postes et des effectifs fixent la liste, par filière et catégorie, des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agents soumis au statut de la fonction publique territoriale et au droit public. Parmi les postes permanents sont inclus ceux pouvant être pourvus par un agent contractuel.

L'évolution et la diversité des missions confiées au CCAS dans un contexte réglementaire très évolutif, rendent nécessaire l'adaptation des emplois afin de tenir compte de la charge et de la nature du travail à mener.

Membres	
Présents	13
Procurations	2
Absents	2
Délibéré : adopté à l'unanimité	

Objet	Poste	Observations
Modification du rattachement hiérarchique du responsable service portage de repas	Responsable portage de repas (54090)	
Transformation du poste de responsable de service adjointe en Directrice Adjointe	Directrice Adjointe DASH (53686)	
Création de 3 postes d'adjoint technique agent.e de service et de restauration pour la résidence autonomie Château Gaillard	3 adjoints techniques	Régularisation de postes renforts depuis l'ouverture de la nouvelle résidence

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026.

Je vous demande donc, mesdames, messieurs, de bien vouloir approuver les modifications proposées ci-dessus, ainsi que les tableaux des postes et des effectifs du CCAS mis à jour, ci-annexés.

Ainsi fait et délibéré
 Pour copie conforme à l'original
 Villeurbanne, le 11 juin 2026
 Le Président
 Cédric Van Styvendael